



NUMÉRO 2309-1243

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 5 septembre 2023 à 19h32, au 238, route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy,

Est absent :

M. Jean-François Giguère.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

M. Jean-François Giguère se joint à la séance à 20h23 au point 8.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2309-1243-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2309-1243-4

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2023, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2309-1243-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois d'août 2023 telles que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 147 086, 22 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport des travaux publics

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait la lecture du rapport mensuel des travaux en cours réalisés par le responsable de la voirie municipale.

7. Circulation des véhicules hors route

7.1 Avis de motion

Madame Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

7.2 Projet de règlement

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige ou du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE les clubs de motoneige et véhicule tout-terrain sollicitent l'autorisation de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour circuler sur certains chemins municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Mélanie Roy lors de la séance de ce conseil, tenue le 5 septembre 2023;

2309-1243-7

À ces causes, il est proposé par monsieur Christian Roy et il est résolu :

QUE le Conseil adopte le projet de règlement *numéro 264-23 – Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux* tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

M. Jean-François Giguère se joint à la séance.

8. Demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE Lucien Lessard, propriétaire du lot 4 373 881, souhaite aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 5260 mètres carrés, soit pour l'utilisation d'un lac existant à des fins de baignade et pêche personnelle;

ATTENDU QUE les lots visés se situent dans la zone agricole permanente établie par décret;

ATTENDU QU'en vertu de Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA), monsieur Lucien Lessard doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, la municipalité se doit de vérifier que le projet respecte son règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'une copie du formulaire de demande d'autorisation a été reçue le 29 juin 2023, remplie par la municipalité le 5 juillet 2023, et qu'une copie de l'accusé de réception du dossier a été envoyée à la CPTAQ le même jour;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'utilisation déjà existante de la parcelle visée n'a pas pour effet de nuire au développement de l'agriculture, à son potentiel et à

l'homogénéité du territoire agricole de par sa position près de résidences unifamiliales isolées ;

2309-1243-8

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu d'appuyer la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Marc Lessard fait part de sa dissidence

9. Démarches de la municipalité aux fins de réserve foncière

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité souhaite préserver ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité est assujettie à la Loi sur protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) sur l'entièreté de son territoire;

2309-1243-9

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à débiter les actions et voir même donner certains mandats afin que la municipalité débute ses démarches pour une demande d'exclusion sur le lot discuté en séance de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Adoption de la nouvelle politique familiale et son plan d'actions 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'appui financier au ministère de la Famille ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'action 2016-2018 est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique familiale et le plan d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à mettre en œuvre son plan d'action 2023-2026 ;

2309-1243-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopte la nouvelle politique familiale ainsi que son plan d'action 2023-2026 associé pour les prochaines années.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Rapport d'étude des solutions en lien avec le pont de Saint-Joseph

ATTENDU QUE les membres du Conseil de Saint-Joseph-des-Érables souhaitent rencontrer les membres du Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce au sujet du dépôt de l'étude des solutions le 18 juillet dernier afin d'avoir une vision commune sur l'aménagement d'un nouveau pont entre la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;

2309-1243-11

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE le Conseil de Saint-Joseph-des-Érables demande au conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce de prévoir une rencontre de travail d'ici la fin septembre 2023 afin de se positionner ensemble sur l'option la plus favorable au développement de la région.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. Chemin de fer

Le maire informe la population qu'il y aura une rencontre d'information ce jeudi 7 septembre sur l'état d'avancement de la réhabilitation du chemin de

fer Québec Central. Deux élus mentionnent qu'ils seront présents à la soirée d'information ouverte au public.

13. Réflexion régionale sur la gestion et l'encadrement du territoire forestier

La municipalité a reçu une demande de l'aménagiste de la MRC Beauce-Centre en lien avec l'impact régional des changements règlementaires au niveau provincial sur l'encadrement du territoire forestier. Ainsi, les MRC dont le territoire recoupe celui de l'agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière procèdent à un exercice conjoint de réflexion sur la gestion et l'encadrement des secteurs boisés. L'aménagiste invite donc la municipalité à une première réflexion sur les enjeux et irritants ainsi que des suggestions et commentaires concernant la gestion de l'encadrement du couvert forestier.

Les membres du Conseil n'ont, pour le moment, aucun commentaire à transmettre à la MRC Beauce-Centre, mais s'ils en ont, le maire les invite à les transmettre individuellement.

14. Social des Josérabliens

La directrice générale fait un petit rappel que le social annuel des Josérabliens est ce dimanche 10 septembre à partir de 11 heures au Moulin des Fermes.

15. Fête de Noël du Conseil et des employés

La fête de Noël des membres du Conseil et des employés se fera au bureau municipal avec un traiteur si l'administration trouve un traiteur disponible aux dates discutées. S'il n'y a aucun traiteur de disponible, la directrice générale a été mandatée de réserver dans un restaurant de la région.

16. Rapport du maire

Le maire n'a pas de rapport pour le mois d'août.

17. Correspondance

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Plan partenariat de la soirée des sommets

2309-1243-17a

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, qu'un montant de 200 \$ soit accordé comme partenaire Bronze pour la Soirée des sommets – 24^e édition, qui aura lieu le 26 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Achat de billets pour la soirée des sommets

2309-1243-17b

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que la municipalité achète deux billets afin que le maire et la directrice générale assistent à la Soirée des Sommets qui aura lieu le 26 octobre prochain au coût de 160 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Demande de citoyens

2309-1243-17c

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la demande du citoyen pour l'installation de panneau de vitesse près de son entrée privée soit refusée. Le conseil s'engage en contrepartie à faire l'installation de panneaux qui avisent qu'il y a une sortie sans visibilité. L'installation de ceux-ci sera faite au printemps 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Varia

a) PIIRL – Volet Redressement

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

2309-1243-18a

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE le Conseil de municipal de Saint-Joseph-des-Érables autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marie-Josée Mathieu est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

QUE les membres du Conseil de Saint-Joseph-des-Érables acceptent l'offre de services numéro 27050-ING-2301 de *Morin St-Laurent* pour les services en génie civil reliés aux travaux de la présente demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Sortie du pont de St-Joseph

Monsieur Christian Roy mentionne que la sortie Ouest du pont enjambant la rivière Chaudière pourrait être très dangereuse à la suite d'une péripétie d'un citoyen. Il est toutefois informé que la municipalité a fait plusieurs démarches dans le passé et que le ministère des Transports nous mentionne à chaque communication que la sortie est conforme.

19. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

20. Levée de l'assemblée

2309-1243-20

À 22h20, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière